

licite, très-poétique et très-convenable, étaient admises autour et au-dessus (1).

C'est une anomalie, comme l'a justement fait observer M. Joseph Bard, que d'entourer les cartons d'autel d'un cadre et de les surcharger d'ornements gravés ou lithographies. Ils doivent être simples, et celui du milieu doit pouvoir se replier en trois parties, en souvenir des tryptiques ; si on veut les enrichir de peintures, ce doivent être de vraies peintures, des miniatures sur vélin, et non de vulgaires enluminures.

L'autel doit être élevé, au plus, de deux degrés, et isolé de manière à ce que l'on puisse en faire le tour. Derrière lui, dans les cathédrales, doit être le siège destiné à l'évêque pendant la célébration des saints mystères.

Ce ne fut qu'au X^e siècle qu'on commença à mettre la croix sur l'autel; avant, elle était sur le *ciborium*, mais sans l'image de Jésus-Christ. Au XV^e siècle, quelques églises augmentèrent l'autel de gradins et de retables, appendices malencontreux, car ils empêchèrent de voir l'évêque et furent cause que son siège fut transporté sur le côté, sauf à Lyon, à Vienne et à Belley, où cette grave atteinte aux rites ne fut pas consommée (2). Ainsi échafaudés, les autels furent bientôt surchargés d'ornements parasites et de mauvais goût, et entraînaient la suppression de plusieurs cérémonies qu'une manie de décoration théâtrale avait rendues impossibles.

L'usage des tabernacles est fort récent. Le premier qui fut fait à Paris, au XVII^e siècle, fut celui des Capucins de la rue Saint-Honoré. On y suppléait par des *colombes*, suspendues

(1) « Quelque vénération que l'Eglise des huit premiers siècles eût pour les reliques des Saints, elle n'estimait pas qu'elles dussent être placées sur les autels. » Thiers, page 39.

(2) Elle a été consommée à Belley, et l'évêque a cédé sa place à . . . un buffet d'orgues ! ! ! Ce fait a été révélé par un article de M. Jujat sur l'inauguration de ces orgues.